



Charte d'utilisation de la salle informatique

Préambule

La salle informatique est un espace multimédia convivial proposant des activités de découverte et d'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) avec l'accompagnement d'un animateur.

La salle informatique a ouvert ses portes en Janvier 2006.

L'animateur est à votre disposition si vous souhaitez avoir des informations sur l'utilisation de l'ordinateur, la consultation d'Internet.

Un cahier de présence est à votre disposition pour tout commentaire.

Pourquoi une charte d'utilisation ?

La présente charte a pour objet de porter à la connaissance des utilisateurs, les informations essentielles à une meilleure utilisation du réseau Internet et des ressources informatiques mises à disposition à la salle. Elle illustre le comportement loyal et responsable que chacun doit avoir au sein de cette structure.

Ce présent règlement a pour but de permettre aux membres et aux utilisateurs de disposer longtemps d'un matériel en bon état et de profiter ainsi pleinement de l'utilisation de cette salle. Pensez en effet qu'un mauvais usage ou la dégradation du matériel peut avoir des conséquences pour tous, y compris vous-même, car l'utilisation de la salle risque d'être compromise. Nous comptons sur le civisme de chacun pour que ce règlement soit respecté par tous. Le non respect du règlement peut entraîner une sanction et/ou une interdiction d'accès à la salle.

Les usagers sont informés des risques inhérents à l'utilisation de l'Internet, tout particulièrement en terme de :

- Défaut de sécurité dans la transmission de données (ex : entrée de virus, trojans).
- Fiabilité relative des informations présentes sur le réseau (ex : sites d'actualités...)
- Contenus pouvant être jugés choquant ou dégradant par les utilisateurs.

La présente charte d'utilisation peut être modifiée à tout moment.

Sécurité des personnes

- Les usagers doivent respecter le calme à l'intérieur des locaux de la salle informatique
- Le nombre de personnes maximum autorisé dans les locaux est fixé à 8 personnes (1 par poste + 2 animateurs)

Public utilisateur

- Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte.
- L'association décline toute responsabilité quant à la fréquentation de la salle par des utilisateurs durant les temps en dehors de l'associatif (accès Recherche d'emploi et jeunes du centre de loisirs).
- L'usage des téléphones portables est interdit dans la salle.
- La consommation de nourriture, boissons et cigarettes par les usagers est interdite dans la salle.
- Les animaux sont interdits dans la salle.
- Chaque utilisateur s'engage à respecter le matériel mis à sa disposition et à l'utiliser conformément aux droits définis.

Utilisation des ordinateurs

- La priorité de l'accès à la salle est donnée aux personnes ne disposant pas d'ordinateur personnel, souhaitant faire des recherches ou travailler.
- En cas d'affluence, le responsable se donne le droit de limiter le temps d'une session sur ordinateur à 30 minutes par personne.
- En cas de problèmes techniques, l'utilisateur ne doit pas tenter de réparer par lui-même, en aucun cas il ne doit éteindre les machines.
- Il est interdit d'utiliser des CD, disquettes ou clef USB sans l'accord d'un membre de l'association.
- L'enregistrement de documents personnels et ou confidentiels est déconseillé mais toutefois accordé et doit se faire obligatoirement dans le dossier « mes documents ».
- Toute personne souhaitant imprimer un document (même si l'impression est ratée) se verra facturée.
- La suppression, l'introduction ou la modification du contenu de l'ordinateur (installation de jeux ou logiciels), si elles sont volontaires, sont sanctionnables.
- Aucune modification à la configuration des machines n'est autorisée (dont les configurations d'affichage : fond d'écran, écrans de veille, icônes, curseur...)
- L'impression de CV est proposée gratuitement (le nombre d'exemplaire est limité à 2).

Consultation internet

- Le dialogue en direct (chat, icq, skype, msn, irc) est toléré mais il n'est pas la vocation première de la salle.
- Les utilisateurs se connectant à un forum de discussion ou « chats » sont pleinement responsables des propos et des messages qu'ils échantent et émettent.
- Les utilisateurs ne sont pas autorisés à héberger leur messagerie électronique personnelle sur les ordinateurs de la salle informatique, l'utilisation des logiciels comme Outlook ou thunderbird est donc interdite. Il est conseillé, pour ceux qui ont besoin d'une adresse email, de s'inscrire sur les sites prévus à cet effet.
- Les comptes de messageries créés et utilisés par des utilisateurs sont placés sous leur entière responsabilité. Tous messages diffamatoires, pornographiques, à caractère raciste ou sexiste peuvent entraîner l'exclusion momentanée ou définitive de la salle.
- Sauf accord d'un membre de l'association, le transfert de fichiers n'est pas autorisé dans cette salle.
- Il est interdit de :
 - Transmettre des virus ou autre programme nuisible ou destructeur ;
 - Transmettre des éléments portant atteinte au droit de propriété intellectuelle ou au droit des tiers et notamment le droit des marques, ainsi qu'aux droits de la personne.
 - D'utiliser des logiciels de peer to peer à des fins de récupération de logiciel sous copyright.
- Les usagers ne sont pas autorisés à consulter :
 - Des sites leur permettant de gagner de l'argent en ligne ;
 - Des sites à l'éthique répréhensible (pornographe, raciste, violent).

Responsabilité

- L'association ne saurait être tenue responsable, à quelque titre que ce soit, du contenu des informations accessibles depuis les ressources informatiques mises à la disposition des utilisateurs.
- Les utilisateurs s'engagent à respecter la législation applicable notamment liée au respect des personnes ; les utilisateurs s'engagent en conséquence à respecter la vie privée des tiers.
- Les utilisateurs sont pleinement responsables de l'ensemble de leurs actes, propos, messages et comportements dans le cadre de l'accès et de l'utilisation des ressources informatiques proposées par l'association.
- L'association ne peut en aucun cas être tenue responsable directement ou indirectement en cas d'achats et de paiements réalisés en ligne (sécurisés ou non) relatifs à des biens ou des services, par les utilisateurs.
- Les utilisateurs sont informés que l'association (le président et le secrétaire uniquement) a accès à tout moment, de l'ordinateur central, aux pages consultées par chacun d'entre eux.

Conclusion

- Tout membre de l'association ainsi que le personnel du Centre de loisirs est chargé de faire appliquer le présent règlement. Si une personne ne respecte pas ce document, le responsable présent pourra lui demander de quitter la salle, son exclusion pourra être temporaire ou définitive.